



La vie à Ussel d'Allier

Bulletin d'informations Avril 2021



Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h à 19h

Mardi et Jeudi : 9h30 à 12h

Permanence :

- du maire M. Marcel SOCCOL : le lundi et mardi

- du 1^{er} Adjoint M. Jean-Pierre GOUAT : le jeudi

aux heures d'ouvertures de la mairie.

Secrétaire de mairie :

Nathalie GILLERON

Vous pouvez joindre :

Le maire : Marcel SOCCOL 06 21 75 64 05

1^{er} Adjoint : Jean Pierre GOUAT 06 85 80 09 24

2^e Adjoint : Christophe CARTERON 06 68 93 94 96

Site internet : <http://www.usseldallier.fr>

Inscrivez-vous sur le site pour recevoir la newsletter



page Facebook

Location de la salle des fêtes :

Modalités en mairie ou sur le site

Les PV des réunions de conseils sont disponibles sur le site de la mairie.

Mairie d'Ussel d'Allier : 13 Grande Rue 03140 USSEL D'ALLIER

Tél : 04.70.56.71.09 – Mail : mairie-ussel-allier@wanadoo.fr

Le mot du Maire

La tradition veut que le Maire s'exprime, au nom de l'ensemble du conseil municipal, lors de la publication d'un bulletin d'informations municipales. Je me sou mets bien volontiers à ce rituel qui nous permet de vous informer de nos actions, de nos réalisations, de nos projets mais également de faire revivre un peu l'histoire d'Ussel d'Allier, ce village qui nous rassemble. Cette volonté de rassembler sera le fil rouge de notre action. Nous voulons construire avec vous dans le sens de la défense du bien commun. Nous n'y arriverons qu'en maintenant notre cohésion sociale et en évitant si possible les petits conflits tellement énergivores et si peu productifs.

La particularité de notre entrée en fonction résulte bien sûr de l'arrivée de la COVID 19 sur notre territoire, qui a depuis plusieurs mois déjà, profondément bouleversé nos habitudes. Cette crise sanitaire sans précédent a perturbé la vitalité de la commune : fermeture partielle de la salle municipale, paralysie de l'activité associative, annulation du repas des aînés et des vœux de fin d'année à la population etc... Une vie au ralenti, une période qui marquera probablement longtemps nos mémoires, mais qui nous aura fait prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux, et de la solidarité.

Pour autant, et vous pourrez en juger dans les pages de ce bulletin, malgré les contraintes de la crise sanitaire nous nous sommes mis au travail avec détermination. Vous trouverez dans les pages qui suivent la liste des travaux réalisés, engagés ou projetés depuis notre prise de fonction ainsi que les différentes décisions prises pour doter notre commune de moyens matériels modernes et plus adaptés afin de répondre le mieux possible à vos attentes et à mieux vous informer.

Notre ambition est simple. Ensemble, avec la contribution de toutes et de tous, créons les conditions pour faire d'Ussel d'Allier un village encore plus attachant, plus ouvert, plus dynamique, plus solidaire, et préparons ainsi l'avenir de nos enfants et de nos petits enfants.

Bien amicalement

Marcel Soccol

De nouveaux outils de communication pour la commune

Les nouveaux outils numériques que nous avons récemment développés, et en particulier le compte Facebook Ussel d'Allier, nous permettent de mieux vous informer sur les nombreuses facettes de la vie de la commune, mais aussi de relayer les actions menées par les associations du village ainsi que celles qui émanent de la Communauté de Communes, du Département, de la Région, ou encore celles des communes riveraines. Vous êtes d'ailleurs nombreux à suivre et à être abonnés à la page facebook de la mairie.

Le site internet de la commune va faire l'objet d'une remise à niveau dans les prochains jours. Il permettra de suivre en temps réel les activités de la municipalité. A cet égard, nous avons actualisé et renforcé les capacités de notre matériel informatique afin de le rendre plus efficient.

Votre conseil municipal a décidé de compléter ce dispositif par l'édition régulière d'un bulletin d'informations municipales à destination de tous. Il est d'autant plus nécessaire que certains d'entre vous n'ont pas accès à Internet.

Les Travaux

Les opérations de maintenance et d'entretien du patrimoine communal se sont poursuivies normalement. A cet égard, la remise en état du piédestal de Notre Dame du Bon retour qui avait été vandalisé a été réalisé et une croix de chemin en pierre qui avait été renversée a été relevée et remise en état. L'entretien des chemins communaux et du réseau de collecte des eaux pluviales a suivi son cours.

Le broyage des haies, le fauchage des accotements des routes goudronnées et des chemins ont également étaient assurés.

✓ Église

Plusieurs désordres qui affectent l'église d'Ussel se sont aggravés au cours de ces derniers mois notamment en ce qui concerne la structure des deux absidioles situées de part et d'autre du chœur.

Par ailleurs le plafond en bois situé dans la partie orientale de l'église est attaqué par des insectes xylophages.

- En ce qui concerne le plafond bois, un traitement curatif semble le plus approprié afin de stopper l'invasion de l'ensemble du plafond.

Plusieurs entreprises ont été consultées et ces travaux seront réalisés prochainement.

- En ce qui concerne la structure des absidioles pour lesquelles on constate une aggravation des désordres, il est apparu nécessaire de procéder à une étude diagnostique afin de déterminer précisément l'origine de ce problème avant de procéder à des travaux de consolidation. (La situation actuelle peut laisser craindre un effondrement des voutes et présente un caractère de dangerosité évident).

Sur les conseils des services de l'architecte des bâtiments de France, le maire a pris l'initiative de faire appel à Monsieur Luc LARVARON, architecte du patrimoine, par ailleurs architecte DPLG à Moulins, afin qu'il procède à un état des lieux et établisse à notre intention un programme de travaux chiffré.

Le programme d'étude proposé est le suivant :

- Une étude historique permettant de connaître la date de construction des absidioles qui n'apparaissent pas sur les plans de 1886
- Des études de sols pour connaître la nature du terrain d'assiette des maçonneries
- Des sondages des charpentes nécessitant une dépose partielle de la couverture de chaque absidiole
- Une analyse des éléments recueillis au cours de l'enquête, suivie de propositions de travaux de remise en ordre chiffrées.



- La première phase de cette étude (étude historique) nous a été rendue. Elle est consultable sur le site de la mairie ou directement en mairie auprès du secrétariat.

L'Étude suivie des travaux préconisés pourront être subventionnés par l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et par le conseil Départemental, sans toutefois que le montant des aides cumulées excède le taux de 80%.

Cout de l'étude : 9 000 euros TTC.

Cette dépense sera imputée au nouveau programme d'investissement P105- Église.

✓ **Travaux d'abattage, d'élagage et de plantation d'arbre**

Deux acacias sur la place de l'église qui menaçaient les maisons riveraines ainsi que 3 frênes susceptibles de mettre en péril la toiture de l'ancien poids public ont été abattus. En contrepartie le conseil municipal a fait procéder à la plantation de 5 arbres sur le parking du cimetière et au remplacement de deux arbres morts sur le parking des menutons.

L'entreprise Vernière de Barberier a été retenue pour ces travaux de plantation pour un montant de 2 553,60 euros TTC.



✓ **Travaux de réfection de la voirie communale.**

Le conseil municipal sensibilisé par l'état de dégradation de la chaussée de la rue du Casino a procédé à une consultation d'entreprise en vue de réalisation des travaux nécessaires à sa réfection.

L'entreprise AED de Toulon sur Allier a été retenue

Cout de l'opération : 6 500 euros HT (la commune récupère la TVA)

Subvention attendue : 2 350 euros

Ces travaux devraient être engagés d'ici l'été prochain.

A cette occasion, le rebouchage de « nids de poules » qui impactent plusieurs routes communales seront rebouchés et traité par avenant au marché principal.

✓ **Projet de remise en état de la salle des fêtes.**

La salle de fêtes nécessite une série de travaux d'entretien. Les enduits des murs de la première pièce sont gravement détériorés, victimes d'une remontée d'humidité et plus globalement, l'état des peintures nécessite un rafraîchissement général.

Par ailleurs les radiateurs de la grande Salle, posés au plafond sont rouillés et nécessitent des travaux de plomberie importants.

D'ores et déjà, le conseil municipal a demandé au maire la production de devis estimatifs des travaux nécessaires à une remise en état afin de se prononcer dans le courant de l'année sur l'engagement de ces travaux.

Par ailleurs le maire a fait appel au SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) qui en plus de ses activités historiques liées à la distribution d'électricité et de l'éclairage public a développé un service énergie visant à accompagner ses adhérents dans la transition énergétique. Les conseils proposés qui visent à des économies d'énergie sur le patrimoine bâti des communes présentent un intérêt certain pour la commune s'agissant de la gestion de la salle des fêtes notamment.

✓ **Projet d'aménagement d'un local dans l'ancienne école primaire de la commune**

Le conseil municipal a demandé au maire de poursuivre une réflexion sur l'aménagement d'un local dans l'ancienne école primaire (définition des travaux, chiffrage et utilisations effectives du local ...) avant de se prononcer sur ce projet.

Ce projet a déjà fait l'objet d'études de la part des précédentes municipalités, restées sans suite.

En l'état actuel aucune solution satisfaisante n'a été trouvée du fait de l'investissement conséquent que nécessite un tel projet dont l'utilité n'est par ailleurs pas évidente.

✓ **Éclairage public**

Le SDE a été saisi afin de chiffrer le coût de l'installation de points lumineux, à Leu (abri bus) et à la Flotte (futur arrêt car scolaire). Cette dépense sera inscrite au budget primitif de 2021.

Cout de l'opération : 4 476 euros

Participation du SDE : 25% soit un coût réel de 3 357 € TTC

Renforcement des moyens matériels

✓ **Achat d'un mini tracteur**

La tondeuse autoportée de la commune étant devenue fragile et peu efficace du fait de son ancienneté, il était urgent de procéder à son remplacement. De plus, pour pouvoir circuler en toute légalité sur la voie publique, le véhicule doit être homologué et équipé pour garantir la sécurité de son utilisateur et des usagers de la route (gyrophare, arceau de sécurité etc.).

Afin de répondre correctement aux impératifs d'entretien des espaces communaux et de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur le conseil municipal a acheté un mini-tracteur d'une puissance de 23 chevaux, équipé d'une benne.



Prix d'achat : 13 248,17 euros hors taxe (la commune récupère la T.V.A)

Participation de la communauté de commune : 2 696,00 euros

Commune : 10 552,17 euros

✓ **Installation d'un défibrillateur**



Courant novembre, un défibrillateur cardiaque (DAE) a été installé en extérieur sur la façade de la mairie d'Ussel.

Il est situé à gauche, face à la porte d'entrée, facilement accessible par tous et signalé la nuit par un faisceau lumineux clignotant.

Il s'agit d'un défibrillateur automatisé externe et simple d'utilisation avec ses instructions vocales qui vous guident pas à pas.

✓ **Remise à niveau du matériel informatique de la commune**

Vie quotidienne

✓ **Faciliter la vie en communauté**

Il n'est pas superflu de rappeler à chacun quelques règles de civisme qui, si elles étaient respectées, pourraient faciliter la vie en communauté. C'est à ce prix que chacun d'entre nous pourra bénéficier d'une certaine tranquillité et de bonnes relations de voisinages.

Le civisme, c'est respecter la vitesse dans le bourg, sans oublier les hameaux ; c'est aussi l'entretien des haies, des arbres qui ne doivent ni dépasser chez le voisin ni sur l'espace public.

Le dépotoir communal dont la capacité d'accueil est aujourd'hui très limitée doit être utilisé avec parcimonie et son utilisation limitée aux dépôts de pierres et déchets verts à titre exceptionnel et exclusivement réservé aux habitants de la commune. Nous avons la chance de disposer de plusieurs déchetteries à proximité du village (Chantelle, Bellenaves et Bayet). Très accessibles, leur gestion par le Sictom permet d'assurer dans les meilleures conditions le tri, le réemploi et l'élimination des déchets ultimes. Faisons ensemble un effort pour la préservation de la planète, utilisons d'abord les déchetteries.

Enfin, le civisme concerne aussi vos animaux domestiques... chats et chiens ne doivent pas divaguer ou gêner vos voisins.

✓ **Attentifs ensemble**

Suite à la recrudescence de cambriolages et d'actes de vandalisme dans nos communes rurales, nous vous appelons tous à la plus grande vigilance.

- Signalez votre absence prolongée auprès de la gendarmerie dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, active tout au long de l'année. Des passages réguliers sont alors effectués devant votre domicile par les services de sécurité.

- Signalez votre absence à la mairie et à vos voisins afin qu'ils surveillent votre domicile et informent la gendarmerie de tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles.

La meilleure des préventions reste la vigilance des voisins et le signalement de tout fait suspect au numéro d'appel gratuit 17 ou 112.

Informations diverses

✓ Création d'un jardin familial

Plusieurs personnes dans la commune se sont manifestées afin de pouvoir disposer d'un petit jardin, dans la mesure où elles ne disposent pas d'espaces suffisant. Le conseil municipal a décidé de louer à des personnes qui en feront la demande un lot à prendre sur le terrain attenant à l'ancienne école, inutilisé, et que la commune doit entretenir. Cette mise à disposition doit permettre de favoriser les conditions d'une sympathique convivialité.

Trois habitantes de la commune se sont d'ores et déjà engagées et d'autres candidats jardiniers-ères-pourraient les rejoindre rapidement.



✓ Création d'une nouvelle association

Créer une association culturelle dans un village de moins de 200 habitants pourrait paraître un peu fou. Mais par pour tout le monde. Des personnes ont envie d'organiser des choses.

Par exemple, des expositions, des soirées d'animation et puis animer un lieu de rencontre genre bistrot solidaire, où tout le monde sera le bienvenu. Premier objectif, organiser une fête du village... Avec animations, dès cette année si les conditions sanitaires le permettent.

Rêve ou réalité ? L'avenir nous le dira.

Cette association ne se positionne pas comme concurrente de l'amicale laïque qui conservera sa spécificité notamment à l'égard des enfants (arbre de Noël, Halloween etc.).

Pour elle et ses initiatrices, l'association est une manière d'affirmer que notre commune, si petite soit-elle, existe bel et bien.

Nom de l'association : Va- z-y-mâ (patois local « va plus fort »)

N'hésitez pas à rejoindre l'association et proposer vos idées via l'adresse mail : vazyma03@gmail.com

Contacts : Catherine Broch et Bernabela Asensio

✓ Les enfants des écoles

Par rapport aux communes voisines dont la population est comparable on constate qu'Ussel d'Allier comprend un nombre d'enfants d'âge scolaire très supérieur à la moyenne.

Ussel serait-il plus prolifique que ses voisines ?

Notre commune envoie actuellement 16 élèves dans les écoles de Chantelle et 7 au collège de Bellenaves.

C'est une bonne nouvelle en ce qui concerne le renouvellement et le rajeunissement de la population.

Cependant cette tendance devrait s'inverser dans les années à venir du fait du faible nombre de naissances constatées ces dernières années.

La charge financière pour la commune en 2020 était de 11 608,85 € et passera en 2021 à 14 249,11 € soit une augmentation de 2 640,26 €.

Remerciements

Nous félicitons et remercions l'un de nos concitoyens pour la restauration de la statue de saint Isidore pour son magnifique travail. Saint Isidore a retrouvé sa place dans l'église.



Agenda

- 14 Juillet défilé et invitation de tous les habitants pour un pot de l'amitié en plein air
- Cinéma en plein air 19 août au coucher du soleil. La projection se fera près de la salle des fêtes
- Fête du Village 19 septembre
- Repas des anciens date à préciser



Un peu d'histoire ...

La gare d'Ussel d'Allier

Le chemin de fer apparût dans le département de l'Allier en 1838/1839, avec la ligne mise en service par les mines de Bert pour transporter le charbon jusqu'au port du canal latéral de la Loire à Dompierre sur Besbre. La traction fut confiée dans un premier temps aux chevaux.

Cette seconde partie de XIXe siècle – début du XXe est une période importante dans l'histoire de nos campagnes.

Différentes inventions vont bouleverser la vie de ses habitants. L'électricité, le train et plus tard l'automobile. Un besoin pressant de déplacements pour se rendre sur les marchés et les foires se fait sentir et va modifier considérablement la vie des habitants de notre département. Le train va jouer un rôle essentiel.

Dans notre département, trois réseaux de chemin de fer se mettent en place :

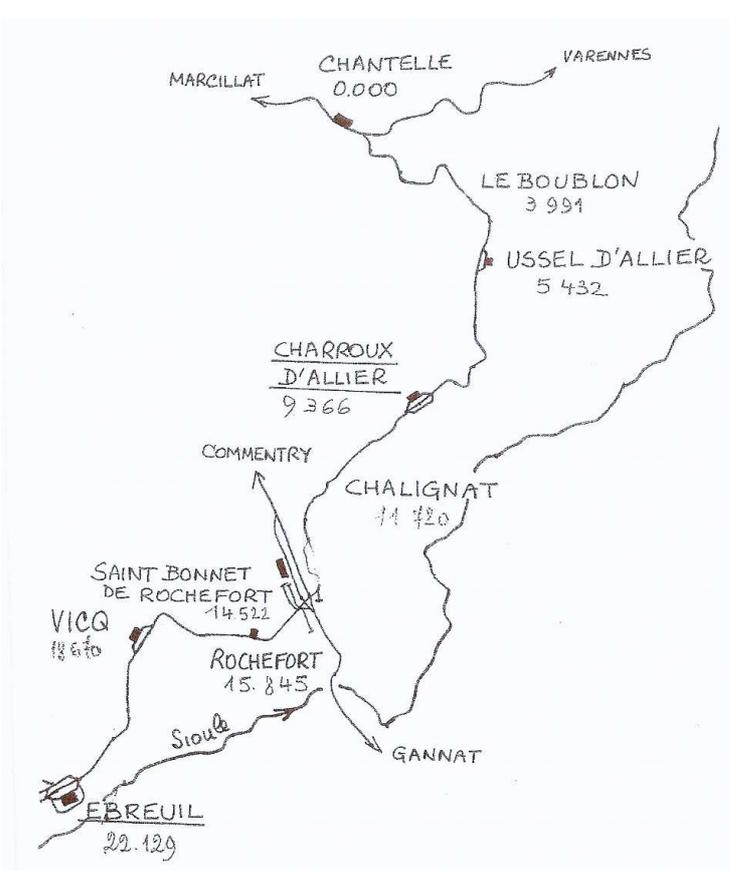
Le Paris Lyon Méditerranée (P.L.M), le Paris Orléans (P.O) et la Société des Chemins de Fer Economiques (S.E) qui va gérer les petites lignes départementales. Les voies du réseau P.L.M (Paris St Germain des Fossés Clermont-Ferrand) et P.O (Moulins Montluçon) disposaient de largeurs de rails différents à celles du chemin de fer économique (lignes métriques) ce qui empêchait les trains de circuler sur les mêmes voies. Il fallait changer de trains dans différentes gares notamment à Saint Bonnet de Rochefort.

La plupart des lignes effectuaient trois allers retours quotidiennement, jours fixés en fonction des foires et marchés. Les trains étaient mixtes, voyageurs et marchandises et roulaient allègrement à la vitesse de 20km/h. De nombreux arrêts étaient nécessaires pour le plein d'eau alimentant les locomotives, les voyageurs profitaient de ces haltes pour se rendre au café de la gare.

La vie était rythmée par les foires et les marchés.

Le 21 juillet 1887 circule le premier train du Service Economique sur les 28 kilomètres de la ligne métrique en provenance de Varennes sur Allier pour Chantelle. Cette ligne desservait nos voisins, les habitants de Fourilles.

Il fallut attendre cinq ans, le 1^{er} mars 1892 pour qu'une ligne soit ouverte à Ussel. Cette ligne partait de Chantelle et desservait Ussel, Charroux, Saint Bonnet de Rochefort Vicq et Ebreuil. Le voyageur voulant se rendre à Gannat descendait à Saint Bonnet et empruntait le Commentry-Gannat, ligne ouverte par le P.O en 1871.



Le tracé de la ligne Chantelle - Ebreuil

Notre ligne Chantelle Ebreuil sera une des premières sacrifiées dans la contraction du réseau avec remplacement partiel des trains par des autobus dès 1930, le trafic ferroviaire n'étant plus assuré que les jours de foire. Elle prit fin le 1^{er} juin 1939.

Quelques délibérations du Conseil Municipal d'Ussel concernant le chemin de fer :

5 juillet 1889 : Le Conseil statue sur l'emplacement de la station de chemin de fer mais demande que la halte soit transformée en station. Ce souhait fut accepté (gare de 2^{ème} classe sans hall d'attente).

29 décembre 1893 : Demande au Sous Préfet de modifier les horaires des trains à Ussel, « les horaires actuels empêchent les habitants de se rendre à temps pour échanger aux foires et marchés de Gannat et Ebreuil ».

12 janvier 1893 : Remplacement du courrier en voiture entre Gannat et Chantelle par le service ferroviaire. Demande de l'installation d'une boîte aux lettres à la gare. Demande l'établissement d'un facteur-boîtier pour distribuer le courrier au Directeur des Postes.

15 février 1893 : Pose d'une boîte aux lettres à la gare d'Ussel, le Conseil Municipal décidant de prendre à sa charge les frais d'installation.

18 avril 1893 : Refus de la part du Conseil de payer une somme de 2,5fr par km pour la création d'un train supplémentaire les jours de foires et marchés. La municipalité considérant que cette demande pouvait bénéficier aux communes des alentours, elle ne devait et ne pouvait verser cette somme.

7 juillet 1895 : Le Conseil est alerté de la suppression du train 381 et 382 les jours de foires et marchés à Gannat. Il donne un avis favorable pour la suppression en période hivernale mais demande son maintien l'été.

18 mars 1934 : Demande d'une mise en circulation d'une automotrice sur la ligne Chantelle Ebreuil suite au courrier adressé par la Société des Chemins de Fer Economiques. Le Conseil souhaite avoir plus de correspondance à St Bonnet pour aller à Gannat.

Demande réitérée aux Conseils du 21 juillet 1935 et 22 décembre 1935.

23 novembre 1941 : Demande par le Conseil d'utiliser la cuisine de l'ancienne gare afin d'assurer les cours d'enseignement ménager

13 mai 1943 : Le Conseil décide de contacter l'administration afin de se porter acquéreur de la plateforme de la voie ferrée et créer un chemin de sortie pour les agriculteurs.

III CHANTELLE A ÉBREUIL				
● Chantelle.....dép.	8	»	18	25
Ussel-d'Allier.....	8	16	18	41
Charroux-d'Allier...	8	35	19	»
● St - Bonnet - de - jarr.	8	52	19	17
Rochefort.....dép.	9	15	19	27
Vicq.....	9	29	19	41
Ebreuil.....arr.	9	39	19	51

ÉBREUIL A CHANTELLE				
Ebreuil.....dép.	6	»	16	10
Vicq.....	6	10	16	20
● St - Bonnet - de - jarr.	6	24	16	34
Rochefort.....dép.	6	30	17	»
Charroux-d'Allier...	6	53	17	23
Ussel-d'Allier.....	7	4	17	34
● Chantelle.....arr.	7	21	17	51

Chaix 1915

1 mars 1944 : Demande de récupération des traverses en bois afin de chauffer l'école et aider les populations , au prix de 3 francs par traverse.

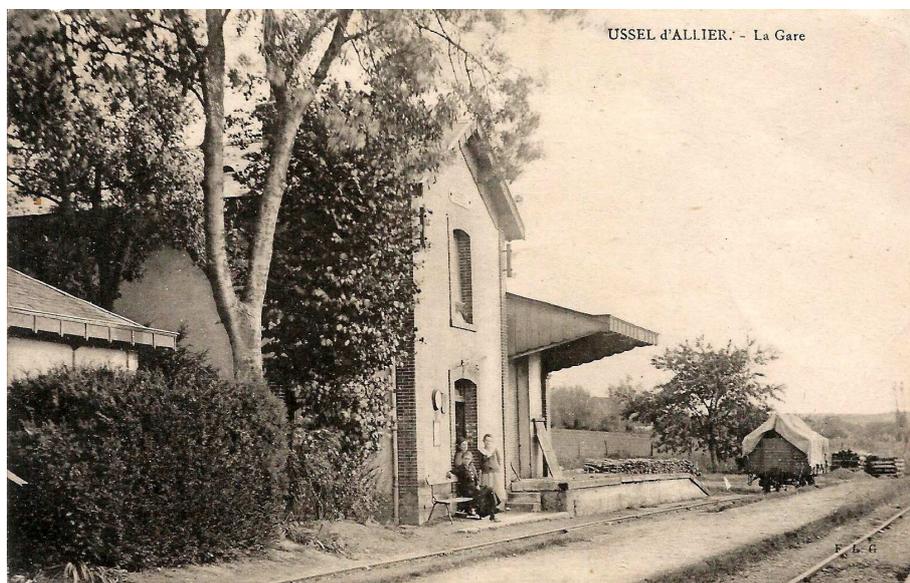
16 avril 1944 : achat de la gare par la municipalité avec pour condition une « destination communale d'intérêt général »

23 juillet 1945 : Achat par la commune de la plate-forme de la voie ferrée pour la somme de 8428 francs.

28 juillet 1946 : La commune d'Ussel procède à un emprunt de 24 000 francs pour l'achat et les réparations nécessaires pour la gare.

5 février 1950 : Le Conseil décide de loger le préposé au poids public dans les locaux de l'ancienne gare moyennant un loyer annuel de 5000 frs. L'installation intérieure de l'électricité sera à la charge du locataire.

26 août 1978 : Suite à la réunion du 6 décembre 1977, la gare d'Ussel est vendue au prix de 65 000 frs.



Infos utiles



T'LIB Le transport à la demande ouvert à tous

✓ Une adhésion gratuite : inscription auprès de la communauté de communes en remplissant le formulaire d'adhésion disponible dans toutes les mairies, les services et commerces du territoire.

✓ La réservation : la veille avant 12h directement auprès du transporteur.

Quand utiliser le service : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi

de 8h30 à 13h00 (sauf jours fériés). La fréquence d'utilisation est fixée à une fois par semaine (Aller-Retour) sauf dérogation.

Dérogation : raison médicale justifiée, problème de mobilité ou incapacité temporaire, lieu d'accueil personnes handicapées, recherche d'emploi.

Combien coûte le service : un tarif unique de 4€ le trajet



Centre Social La M.A.G.I.C. (**M**aison d'**A**nimation **G**lobale et d'**I**nitiatives **C**ollectives)

L'association Centre Social La MAGIC à Broût-Vernet existe depuis 1962. Elle s'engage auprès des habitants, des entreprises, des associations, des élus... pour développer une dynamique de projets concertés sur un territoire regroupant 22 communes.

Ouvert à toutes les initiatives d'intérêt général, La MAGIC propose tout au long de l'année des actions à l'ensemble de la population sous différentes formes :

- Ateliers annuels : couture, relaxation, cirque, qi-gong, théâtre, lecture partagée, découverte des vins, guitare, pilâtes....

- Animations ponctuelles : séjours, découverte culturelle, sportive....

- Activités seniors : Aide aux démarches dématérialisées, Ateliers mémoire, cours informatique, conférences...

- Aide aux associations : Une question, un besoin pour votre association, le S.A.V.A (Service d'Appui à la Vie Associative) est présent et peut vous guider dans vos démarches.

- Services : Service mandataire d'aide à domicile, achats groupés de fuel et de granulés...

Et aussi :

- Tous les jeudis de 19h à 21h (hors confinement), la mairie d'Ussel prête sa salle des fêtes aux membres de l'atelier tricot couture. Cet atelier rencontre beaucoup de succès et réunit une quinzaine de personnes.

Centre Social La M.A.G.I.C. : 28 rue de la chaume, 03110 Brout-Vernet

Tél : 04.70.58.20.68. E-mail : contact@lamagic.fr

Accueil du lundi au vendredi 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Plus d'infos : www.lamagic.fr

Numéros utiles

Déchetterie Bellenaves et Chantelle : 06 80 84 49 31

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Pharmacies de garde : www.servigardes.fr et 0825.74.20.30 (15 cts la minute)

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 85

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 9 rue Achille Roche, 03000 MOULINS. Tel: 3646 ; <http://ameli.fr>

MSA Auvergne : 20 avenue Meunier, 03000 MOULINS. Tel: 04 71 64 46 64. <http://msa-auvergne.fr>

Violences conjugales : 3919

Enfance maltraitée : 119

Cyber Harcèlement : 3020

ATTENTION VILLAGE FRANÇAIS

Vous pénétrez à vos risques et périls

Ici nous avons des clochers qui sonnent régulièrement



des coqs qui chantent très tôt



des troupeaux qui vivent à proximité



certains ont même des cloches autour du cou

des agriculteurs qui travaillent pour vous donner à manger.



Si vous ne supportez pas ça, vous n'êtes pas au bon endroit.

Sinon, nous avons de bons produits de terroir, des artisans talentueux et heureux de vous faire découvrir leur savoir-faire et leur production